

**L'an Deux Mille onze, le 27 septembre**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué s'est réuni à 18 heures en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VILATTE Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2011.

**Présents** : Mrs. VILATTE Alain - BOUYE Yves - COY Guy –VERGNOLLE Jean-Marie – RHODDE Didier - VERGNE RODRIGUEZ Annie - CAPMAS REBOUSSOU Brigitte – LECAILLE Célia–LOPEZ Magali - POURCHET Lionel - RAZAT Sylvie -TEILLAC Gérard

**Absents excusés** : MINARD Gérard - FLEURET Isabelle – ROULLAND Alain

Mme Annie Vergne-Rodriguez a été élue secrétaire.

### Révision de la carte communale

---

Intervention de Mme Mouneydier, du Service Territorial du Périgord Noir au sujet de la révision de la carte communale.

Elle invite, au préalable, la commune à faire un bilan sur la carte en cours et à mener une réflexion sur ses projets et ceux des habitants, sur les secteurs enjeux pour la commune et sur l'ouverture à l'urbanisation. Elle doit enfin déterminer des zones permettant d'optimiser les réseaux et voir les propriétaires de ces zones pour savoir s'ils seraient vendeurs.

Elle rappelle les principes de bases et les règles liées à l'urbanisation.

### Logement au dessus du restaurant scolaire

---

Le Maire rappelle le projet de création d'un logement au-dessus du restaurant scolaire. Pour ce dossier, une aide de 7 500 € avait été accordée. Une étude réalisée par l'ATD propose de réaliser 1 logement type T4 de 87,4 m<sup>2</sup> Coût global : 135 267 €

Considérant les besoins de moyens de garde ressentis de certains parents, le conseil municipal a décidé de suspendre ce projet et faire faire une étude de faisabilité pour une micro-crèche.

Pour la création d'une micro-crèche au-dessus du restaurant scolaire, l'ATD a estimé les travaux à 197 459 € montant se justifiant en partie par la nécessité d'un élévateur.

A priori, rien ne s'oppose à la création d'une micro-crèche à l'étage, mais la compétence enfance ayant été déléguée à la communauté de communes, il semblerait plus logique que ce soit elle qui doive porter le projet.

Par ailleurs la communauté de communes du Salignacois étant amenée à fusionner, l'examen de ce projet a été reporté. D'autre part, plusieurs communes du Salignacois sont candidates. Une étude des besoins sera lancée, après la fusion, et sur l'ensemble du territoire des communautés de communes de Salignac et du Carluxais.

Le conseil municipal, après délibération, demande à Mr le Maire de lui présenter lors d'une prochaine réunion un plan de financement avec diverses options pour la création d'un logement. Le projet d'une micro-crèche n'étant pas écarté pour autant.

### Eclairage public

---

Le SDE (Syndicat Départemental d'Energies) a réalisé une étude sur la réalisation de l'éclairage public aux Bousquies et aux Granges de Carluçet.

Après examen du dossier, le conseil municipal demande s'il ne serait pas judicieux de poser un poteau supplémentaire afin d'éviter les zones d'ombre entre les Peneyrals et les Bousquies. Le maire va se renseigner. Le conseil décide cependant de valider le projet proposé en mentionnant cette rectification.

### Bassin Enéa

---

Le maire indique à l'assemblée qu'il a assisté à une réunion concernant un Projet de Gestion et Protection de la vallée de l'Enéa.

Pour la réalisation d'une étude diagnostic sur l'ensemble du bassin versant la CCSPN propose que lui soit confiée, par convention, la maîtrise d'ouvrage. Cette convention interviendrait pour la durée de l'étude dont le coût s'élèvera à environ **25 000€ HT**, subventionnable à hauteur de 80 %.

Chaque commune remboursera à la CCSPN le montant défini selon la clé de répartition suivante : **50% selon la population et 50% selon la superficie commune comprise dans le bassin versant.**

Le conseil municipal souhaite plus d'informations et demande que le maire organise une réunion avec Adeline Crouzille du service environnement de la Communauté de communes de Sarlat.

### Chemin rural des Granges Nord

---

Achat d'une portion de terrain à famille QUERRE, pour agrandir un virage. Le bornage a été fait en 2003 mais l'acte n'a pas été passé.

Le conseil municipal décide de régulariser cette affaire et d'acheter à la SCI QUERRE la parcelle AE 432 au prix de 0.30 € le m<sup>2</sup> pour élargir le chemin rural.

### Divers

---

Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion du CIAS.

Elle expose que :

- L'antenne de la Croix rouge a une permanence à Salignac les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h30 à 11 h 30. La permanence est tenue par des bénévoles et propose une aide alimentaire et vestimentaire.
- Cette même antenne recherche des bénévoles pour trier les vêtements donnés et pour tenir la braderie qu'elle organise le 05 novembre.